Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/09/2024 - 18073 - 2017 B 04173 - 832 803 159 - ABALONE TT LISSES

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 5 SEP. 2024
Numéro : 18073

ABALONE TT LISSES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 125000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 6-8 RUE DE LA CLOSERIE ZAC DU CLOS AU POIS BÂT. A
91090 LISSES
832803159 RCS EVRY
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 mai 2023

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 26463,01 euro(s),
- Du poste « "Autres réserves" » de l'exercice précédent d'un montant de 0,00 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 0,20 euro(s)

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat :

- Au poste « *réserve légale* » pour un montant de 1323,15 euro(s),

Suite à ces dotations, l'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 25139,86 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 25139,86 euro(s)

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2021			Néant
31.12.2020			Néant
31.12.2019			Néant

ABALONE TT LISSES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 125000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 6-8 RUE DE LA CLOSERIE ZAC DU CLOS AU POIS BÂT. A
91090 LISSES
832803159 RCS EVRY
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 mai 2023

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 26463,01 euro(s),
- Du poste « "Autres réserves" » de l'exercice précédent d'un montant de 0,00 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 0,20 euro(s)

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat :

- Au poste « *réserve légale* » pour un montant de 1323,15 euro(s),

Suite à ces dotations, l'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 25139,86 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

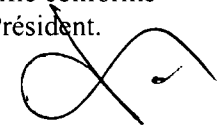
- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 25139,86 euro(s)

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2021			Néant
31.12.2020			Néant
31.12.2019			Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	4 376.75	4 376.75				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	38 765.55	25 326.92	13 438.63	14 827.42	-1 388.79	-9.37
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	10 228.00		10 228.00	5 765.00	4 463.00	77.42
	Autres immobilisations financières	2 976.55		2 976.55	2 900.38	76.17	2.63
	Total II	56 346.85	29 703.67	26 643.18	23 492.80	3 150.38	13.41
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	219 940.47		219 940.47	254 979.48	-35 039.01	-13.74
	Autres créances	244 910.87		244 910.87	128 225.03	116 685.84	91.00
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 612.80		1 612.80	67 666.92	-66 054.12	-97.62
	Charges constatées d'avance (3)	2 564.33		2 564.33	2 142.13	422.20	19.71
	Total III	469 028.47		469 028.47	453 013.56	16 014.91	3.54
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	525 375.32	29 703.67	495 671.65	476 506.36	19 165.29	4.02

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 13 204.55
(3) Dont à plus d'un an

SAS ABALONE TT LISSES

6 8 RUE DE LA CLOSERIE
ZAC DU CLOS AUX POIS BAT A
91090 LISSES

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Certifié conforme à l'original
le 30/08/2024

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 125 000)	125 000.00	125 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	0.20		0.20	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau		-60 869.05	60 869.05	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	26 463.01	60 869.25	-34 406.24	-56.52
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	151 463.21	125 000.20	26 463.01	21.17
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	7 202.73	17 534.41	-10 331.68	-58.92
	Emprunts et dettes financières diverses	31 196.00	1 587.00	29 609.00	NS
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 567.34	41 146.64	420.70	1.02
	Dettes fiscales et sociales	261 943.19	287 023.58	-25 080.39	-8.74
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 299.18	4 214.53	-1 915.35	-45.45
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	344 208.44	351 506.16	-7 297.72	-2.08
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	495 671.65	476 506.36	19 165.29	4.02
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	344 208.44	351 506.16		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2021 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 522 597.57		1 522 597.57	1 379 702.43	142 895.14	10.36
Chiffre d'affaires NET	1 522 597.57		1 522 597.57	1 379 702.43	142 895.14	10.36
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				1 999.98	-1 999.98	-100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 343.47	1 913.52	1 429.95	74.73
Autres produits			374.98	220.96	154.02	69.70
Total des Produits d'exploitation (I)			1 526 316.02	1 383 836.89	142 479.13	10.30
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			176 614.56	156 205.34	20 409.22	13.07
Impôts, taxes et versements assimilés			31 463.35	24 650.99	6 812.36	27.64
Salaires et traitements			1 018 434.46	938 181.95	80 252.51	8.55
Charges sociales			232 221.22	197 117.37	35 103.85	17.81
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 187.71	5 100.78	86.93	1.70
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			2.48	2.90	-0.42	-14.48
Total des Charges d'exploitation (II)			1 463 923.78	1 321 259.33	142 664.45	10.80
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			62 392.24	62 577.56	-185.32	-0.30
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 722.41	193.42	4 528.99	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	4 722.41	193.42	4 528.99	NS
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	2 857.64	314.73	2 542.91	807.97
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	2 857.64	314.73	2 542.91	807.97
2. Résultat financier (V-VI)	1 864.77	-121.31	1 986.08	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	64 257.01	62 456.25	1 800.76	2.88
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	31 196.00	1 587.00	29 609.00	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	31 196.00	1 587.00	29 609.00	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-31 196.00	-1 587.00	-29 609.00	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	6 598.00		6 598.00	
Total des produits (I+III+V+VII)	1 531 038.43	1 384 030.31	147 008.12	10.62
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 504 575.42	1 323 161.06	181 414.36	13.71
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	26 463.01	60 869.25	-34 406.24	-56.52

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 495 671.65 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 522 597.57 Euros et dégageant un bénéfice de 26 463.01 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours des exercices précédents, la SAS ABALONE France a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- au 31/12/2018 : 80 000 euros
- au 31/12/2019 : 95 000 euros
- au 31/12/2020 : 50 000 euros

Ces subventions sont assorties d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dés lors que le résultat de la société

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

ABALONE TT LISSES deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au cours de l'exercice, le retour constaté est de 31 196 euros.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2021, le retour constaté est de 1 587.00 euros.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	4 377		
Installations générales agencements aménagements divers	21 293		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 674		3 799
TOTAL	34 967		3 799
Prêts, autres immobilisations financières	8 665		4 539
TOTAL	8 665		4 539
TOTAL GENERAL	48 009		8 338

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			4 377	4 377
Installations générales agencements aménagements divers			21 293	21 293
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			17 473	17 473
TOTAL			38 766	38 766
Prêts, autres immobilisations financières			13 205	13 205
TOTAL			13 205	13 205
TOTAL GENERAL			56 347	56 347

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	4 377			4 377
Installations générales agencements aménagements divers	12 319	3 043		15 362
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 820	2 145		9 965
TOTAL	20 139	5 188		25 327
TOTAL GENERAL	24 516	5 188		29 704

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 043				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 145				
TOTAL	5 188				
TOTAL GENERAL	5 188				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	10 228	10 228	
Autres immobilisations financières	2 977	2 977	
Autres créances clients	219 940	219 940	
Personnel et comptes rattachés	1 500	1 500	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 016	6 016	
Groupe et associés	233 386	233 386	
Débiteurs divers	4 008	4 008	
Charges constatées d'avance	2 564	2 564	
TOTAL	480 620	480 620	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	4 463		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	7 203	7 203		
Fournisseurs et comptes rattachés	41 567	41 567		
Personnel et comptes rattachés	122 885	122 885		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	61 732	61 732		
Impôts sur les bénéfices	6 598	6 598		
Taxe sur la valeur ajoutée	58 285	58 285		
Autres impôts taxes et assimilés	12 444	12 444		
Groupe et associés	31 196	31 196		
Autres dettes	2 299	2 299		
TOTAL	344 208	344 208		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 500			12 500

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	4 008
Total	4 008

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	161
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 727
Dettes fiscales et sociales	104 509
Autres dettes	2 299
Total	115 696

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 564
Total	2 564

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 215 euros, correspondants aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ALTRADUIS	133 146
Total	133 146

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Lisses S.A.S

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
Abalone TT Lisses S.A.S
6-8 Rue de la Closerie ZAC du Clos aux Pois Bât A 91090 LISSES

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Lisses S.A.S

6-8 Rue de la Closerie ZAC du Clos aux Pois Bât A 91090 LISSES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société Abalone TT Lisses S.A.S,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT Lisses S.A.S relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 23 mai 2023

KPMG SA



23/05/2023 10:45

Signé par Yohann Bossard (KPMG)

Yohann BOSSARD

Associé

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT LISSES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 6 8 RUE DE LA CLOSERIE 91090 LISSES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 83280315900017 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 377	AG 4 377		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	38 766	AU 25 327	13 439	14 827
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	10 228	BG	10 228	5 765
	Autres immobilisations financières*	BH	2 977	BI	2 977	2 900
	TOTAL (II)	BJ	56 347	BK 29 704	26 643	23 493
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	219 940	BY	219 940	254 979
	Autres créances (3)	BZ	244 911	CA	244 911	128 225
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	1 613	CG	1 613	67 667
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 564	CI	2 564	2 142
	TOTAL (III)	CJ	469 028	CK	469 028	453 014
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	525 375	IA 29 704	495 672	476 506

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 13 205 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT LISSES — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 125 000)	DA	125 000	125 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	0	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		(60 869)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	26 463	60 869
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	151 463	125 000
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	7 203	17 534
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	31 196	1 587
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	41 567	41 147
	Dettes fiscales et sociales	DY	261 943	287 024
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 299	4 215
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	344 208	351 506
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	495 672	476 506

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	344 208	351 506
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	7 041	17 336

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT LISSES — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	1 522 598	FH		FI	1 522 598	1 379 702
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 522 598	FK		FL	1 522 598	1 379 702
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		2 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	3 343	1 914
	Autres produits (1) (11)					FQ	375	221
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 526 316	1 383 837
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	176 615	156 205
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	31 463	24 651
	Salaires et traitements*					FY	1 018 434	938 182
	Charges sociales (10)					FZ	232 221	197 117
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	5 188	5 101
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2	3
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 463 924	1 321 259
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	62 392	62 578
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 722	193
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	4 722	193
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 858	315
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	2 858	315
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 865	(121)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	64 257	62 456

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT LISSES — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	31 196	1 587
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	31 196	1 587
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(31 196)	(1 587)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	6 598	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 531 038	1 384 030
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 504 575	1 323 161
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	26 463	60 869

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	3 343	1 914
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 ; dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
RETOUR A MEILLEURE FORTUNE	31 196	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 495 671.65 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 522 597.57 Euros et dégageant un bénéfice de 26 463.01 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours des exercices précédents, la SAS ABALONE France a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- au 31/12/2018 : 80 000 euros
- au 31/12/2019 : 95 000 euros
- au 31/12/2020 : 50 000 euros

Ces subventions sont assorties d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dés lors que le résultat de la société

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

ABALONE TT LISSES deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au cours de l'exercice, le retour constaté est de 31 196 euros.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2021, le retour constaté est de 1 587.00 euros.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	4 377		
Installations générales agencements aménagements divers	21 293		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 674		3 799
TOTAL	34 967		3 799
Prêts, autres immobilisations financières	8 665		4 539
TOTAL	8 665		4 539
TOTAL GENERAL	48 009		8 338

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			4 377	4 377
Installations générales agencements aménagements divers			21 293	21 293
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			17 473	17 473
TOTAL			38 766	38 766
Prêts, autres immobilisations financières			13 205	13 205
TOTAL			13 205	13 205
TOTAL GENERAL			56 347	56 347

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	4 377			4 377
Installations générales agencements aménagements divers	12 319	3 043		15 362
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 820	2 145		9 965
TOTAL	20 139	5 188		25 327
TOTAL GENERAL	24 516	5 188		29 704

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 043				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 145				
TOTAL	5 188				
TOTAL GENERAL	5 188				

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	10 228	10 228	
Autres immobilisations financières	2 977	2 977	
Autres créances clients	219 940	219 940	
Personnel et comptes rattachés	1 500	1 500	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 016	6 016	
Groupe et associés	233 386	233 386	
Débiteurs divers	4 008	4 008	
Charges constatées d'avance	2 564	2 564	
TOTAL	480 620	480 620	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	4 463		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	7 203	7 203		
Fournisseurs et comptes rattachés	41 567	41 567		
Personnel et comptes rattachés	122 885	122 885		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	61 732	61 732		
Impôts sur les bénéfices	6 598	6 598		
Taxe sur la valeur ajoutée	58 285	58 285		
Autres impôts taxes et assimilés	12 444	12 444		
Groupe et associés	31 196	31 196		
Autres dettes	2 299	2 299		
TOTAL	344 208	344 208		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 500			12 500

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	4 008
Total	4 008

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	161
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 727
Dettes fiscales et sociales	104 509
Autres dettes	2 299
Total	115 696

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 564
Total	2 564

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 215 euros, correspondants aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ALTRADUIS	133 146
Total	133 146

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Lisses S.A.S

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Certifié conforme à l'original
le 29/08/2024

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Abalone TT Lisses S.A.S
6-8 Rue de la Closerie ZAC du Clos aux Pois Bât A 91090 LISSES

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Lisses S.A.S

6-8 Rue de la Closerie ZAC du Clos aux Pois Bât A 91090 LISSES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société Abalone TT Lisses S.A.S,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L.227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Retour à meilleure fortune – Abalone France S.A.S.

- Nature de la convention : Subvention d'équilibre assortie d'une clause de retour à meilleure fortune
- Personne concernée : Abalone France S.A.S., associé à plus de 10% de la société SAS Abalone TT Lisses.
- Modalités et montants concernés :

 Le retour à meilleure fortune est constaté dès lors que le résultat de la société devient bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation. Une somme égale à l'excédent constaté est alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

 Au 31/12/2022, les conditions de mise en œuvre de la clause de retour à meilleure fortune étant réunies, une charge a été constatée d'un montant de 31 196 € HT.

Saint Lô, le 23 mai 2023

KPMG SA



23/05/2023 09:22

Signé par Yohann Bossard (KPMG)

Yohann BOSSARD

Associé